

## Animation socio-culturelle - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis unanime des membres de la Commission «Animation Socio-Culturelle», le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions suivantes :

1) Association Loisirs et Culture de Saint-Claude	2 000 F
Association ARPEGES	5 000 F

pour un soutien au lancement d'une revue musicale dans le cadre d'un «projet J» financé par l'État (Ministère de la Jeunesse et des Sports) et le Conseil Général.

En cas d'accord, la dépense, 7 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030 du BP 1993.

2) Maison de Quartier de Saint-Ferjeux	230 000F
--	----------

pour la participation de ce comité au programme global d'activités enfance-jeunes sur le quartier en co-réalisation avec la Ville.

En cas d'accord, le Conseil Municipal est invité à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit d'égal montant qui sera inscrit au chapitre 945.90/691.47030.

**M. LE MAIRE** : Une subvention importante est attribuée à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux. Je crois que c'est un effort très sérieux que nous faisons en direction de cette Maison de Quartier qui joue un rôle de plus en plus important à Saint-Ferjeux. Nous subventionnons très largement cette association qui rencontre quelques difficultés budgétaires cette année. Nous espérons qu'avec cette subvention, Yves-Michel DAHOUI s'en est occupé aussi, cette structure pourra fonctionner normalement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.